

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

S P I (1) *ML*

REGLAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

84/299 DU 20/03/84

DÉCRET N° /FEN.U/NG.SG.DPAAD

Portant promotion de certains Enseignants et
service à l'Université Marien NGOUABI, au titre
de l'année 1983.

Visas :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

RECT, ULLS *ML*

DGTFE *ML*

VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la
constitution du Juillet 1979 ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de
Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71
du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 034/77 du 26 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Univer-
sité de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Univer-
sité Marien NGOUABI ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novem-
bre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et sala-
res des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université
Marien NGOUABI ;

.../...

- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1978 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 modifiant le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 62/130 du 29 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 du Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
VU l'arrêté 2087 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires
VU les textes de dernière promotion concernant les intéressés ;

D E C R E T

Article 1er : Les Enseignants ci-dessous désignés, en service à l'Université Marien NGOUABI et qui remplissent les conditions d'ancienneté exigées par l'article 9 du Décret 81/675 du 25 Septembre 1981 susvisé, sont promus suivant le tableau ci-après :

.../...

ANCIENNE PROMOTION					NOUVELLE PROMOTION				
NO. DE PROMOTION	GRADE	ECHELON	INDICE	DATE DE DERNIERE PROMOTION	GRADE	ECHELON	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET	
1- BONTOU-POBA Jean Paul	M.A. 2 ^e classe	1 ^{er}	1240	02/04/81	M.A. 2 ^e classe	2 ^{ème}	1400	02/04/83	
2- KIDJIDJEL Haroul Omer	As.de 2 ^e classe	4 ^{ème}	1110	23/03/81	As.de 2 ^e classe	5 ^{ème}	1240	23/03/83	
3- KOUILL Pierre	M.A. 2 ^e classe	5 ^{ème}	1750	05/05/81	M.A. 2 ^e classe	6 ^{ème}	1950	05/05/83	
4- KOUILL Appollis naire	As.de 2 ^e classe	7 ^{ème}	1540	09/05/81	As. de 2 ^e classe	8 ^{ème}	1680	09/05/83	
5- BAKOUNJINA Joseph	As. 1 ^{ère} classe	2 ^{ème}	1400	20/04/81	Ass. 1 ^{ère} classe	3 ^{ème}	1540	20/04/83	
6- BASSINGA Jean	M.A. de 2 ^e classe	5 ^{ème}	1540	30/06/81	M.A. 2 ^e classe	4 ^{ème}	1680	30/06/83	
7- Colelet A. Albert	As.de 2 ^e classe	3 ^{ème}	1010	01/06/81	As.de 2 ^e classe	4 ^{ème}	1110	01/06/83	
8- KOUOJO Joseph	As.de 2 ^e classe	7 ^{ème}	1540	04/06/81	As.de 2 ^e classe	8 ^{ème}	1680	04/06/83	
9- KIKOUNOU-GA- GAMBO Raphaël	As.de 1 ^{ère} classe	3 ^{ème}	1540	04/07/81	As.de 1 ^{ère} classe	4 ^{ème}	1680	04/07/83	
10- BIKOUNJINI Séverin	As.de 2 ^e classe	4 ^{ème}	1110	01/08/81	As.de 2 ^e classe	5 ^{ème}	1240	01/08/83	

11- BERNARD Bernard	As.de 2è classe	5ème	1010	01/08/81	As.de 2è classe	4ème	1110	01/08/83
12- ZOGANINJE Jean Felix	As.de 2è classe	4ème	1110	01/08/81	As.de 2è classe	5ème	1240	01/08/83
13- BOULOUNDA-MILONGA Omer	"	4ème	1110	01/08/81	"	5ème	1240	01/08/83
14- KIMBOUYILLA Honore	"	4ème	1110	01/08/81	"	5ème	1240	01/08/83
15- NKOUNKOU Auguste	"	4ème	1110	23/09/81	"	5ème	1240	23/09/83
16- MBOUOU Daniel	M.A. 2è classe	2ème	1400	01/09/81	M.A. 2è classe	3ème	1540	01/09/83
17- SILOU-MISSAN-BE Jacques	As.de 1è classe	3ème	1540	22/09/81	As.de 1è classe	4ème	1680	22/09/83
18- NDESI Midler	As.de 2è classe	3ème	1010	04/10/81	AS.De 2è classe	4ème	1110	04/10/83
19- BIKOU Victor	As.de 2è classe	3ème	1010	04/10/81	As.de 2è classe	4ème	1110	04/10/83
20- LYKISSI Daniel	"	7ème	1540	01/10/81	"	8ème	1680	01/10/83
21- ZANONGA Louis	"	9ème	1820	08/10/81	"	10ème	1950	08/10/83
22- BANGA Coles	"	2ème	920	01/10/81	"	3ème	1010	01/10/83
23- IEFIA Marc	"	2ème	920	01/10/81	"	3ème	1010	01/10/83
24- NGUESSO Jacques	"	2ème	920	01/10/81	"	3ème	1010	01/10/83
25- MANKOU Joseph	"	2ème	920	02/10/81	"	3ème	1010	02/10/83
26- NKOUA Placide	"	5ème	1240	01/10/81	"	6ème	1400	01/10/83

.....

27- HANPOUY Constant	M.A. 2è classe	6ème	1950	01/10/81	M.A. 2è classe	7ème	2050	01/10/83
28- HANPOUY Jean	"	2ème	1400	10/10/81	"	3ème	1540	10/10/83
29- SANGA Prosper	"	5ème	1750	01/10/81	"	6ème	1950	01/10/83
30- SANGA Zacha- rie	"	7ème	2050	01/10/81	"	8ème	2090	01/10/83
31- SANGA Côme	"	4ème	1680	08/10/81	"	5ème	1750	08/10/83
32- SANGA Jean	As.de 1è classe	6ème	1950	02/10/81	As.de 1è classe	7ème	2050	02/10/83
33- BILONGO-MAINE NE Auguste	"	3ème	1540	03/10/81	"	4ème	1680	03/10/83
34- NGOUNGOUA Samuel	M.A. de 2è classe	7ème	2050	08/10/81	M.A. de 2è classe	8ème	2090	08/10/83
35- POKA-BOCHIE SANDOU Bernard	As.de 1è classe	1er	1240	27/10/81	As.de 1è classe	2ème	1400	27/10/83
36- LAMBOYE Jean Pierre	M.A. 2ème classe	1er	1240	15/10/81	M.A. 2è classe	2ème	1400	15/10/83

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA

AMPLIATIONS :

PM/CAB	2
SGC/DC	2
MMN/CAB	2
DALF	3
JORPC	2
DGTFP	5
UMNG	40
CE	
Intéressés	36
Chrono	6

BRAZZAVILLE, le 26/11/63-1964

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

ITHEI-OSSENGUELE-LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MESSENA